



## Séminaire du Conseil de développement de Cornouaille

Vendredi 6 novembre 2015, Douarnenez

Afin de faire un premier point d'étape de son action, le Conseil de développement de Cornouaille a organisé son **premier séminaire de travail** le 6 novembre 2015, à Douarnenez. L'ensemble des membres du Conseil a été convié lors d'une demi-journée de travail. L'objectif était de restituer, à l'assemblée plénière, les travaux des commissions et de présenter des **propositions** qui en ressortent. Le séminaire s'est clôturé par un temps de **synthèse** auquel ont assisté les élus représentant les EPCI de Cornouaille. 40 membres du Conseil de développement ont participé à ces travaux.

Sujets présentés par les commissions :

### **Commission maritime**

Enjeux identifiés par la commission pour la candidature de la Cornouaille au Fonds Européen pour les Affaires Maritime et la Pêche (DLAL FEAMP)  
Lancement d'une réflexion plus large sur une stratégie maritime pour la Cornouaille

### **Commission aménagement**

Le numérique  
Le vieillissement de la population  
L'économie circulaire

### **Commission développement rurale**

Les circuits de proximité et l'approvisionnement local  
Transition énergétique : Filière biomasse en Cornouaille

### **Commission économie/emploi/formation**

L'emploi en Cornouaille  
L'impact du tourisme sur l'économie cornouaillaise  
Les entreprises remarquables en Cornouaille (Pépites/entreprises de niche)  
L'emploi associatif en Cornouaille

### CONTACTS PRESSE

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT  
DE CORNOUAILLE

Séverine ALLAIN  
02.98.10.34.53

Animatrice du Conseil de  
développement

[severine.allain@quimper-cornouaille-developpement.fr](mailto:severine.allain@quimper-cornouaille-developpement.fr)

Une synthèse des propositions sera adressée aux élus de Cornouaille. En annexe, quelques éléments.

## **Le Conseil de développement de Cornouaille**

Le Conseil de développement de Cornouaille a été initialement installé le 21 juin 2000. En juin 2014, le Conseil d'administration de Quimper Cornouaille Développement a validé la nouvelle composition de l'assemblée plénière du Conseil de développement, le nouveau règlement et la mise à disposition d'une chargée de mission pour son animation. Le Conseil de développement est composé d'acteurs, issus de l'ensemble des territoires composant la Cornouaille, c'est-à-dire les dix Communautés de communes.

Par définition, le Conseil de développement de Cornouaille ne comprend aucun élu. Il s'agit donc d'une entité parallèle à Quimper Cornouaille Développement, structure qui regroupe les élus du territoire cornouillais.

Le Conseil de développement est associé aux réflexions dans le cadre des projets de territoire et des contractualisations financières avec la Région. Cette dernière a souhaité privilégier son partenariat avec les Pays, en valorisant l'action des Conseils de développement.

Le Conseil de développement intervient dans **3 missions principales** :

- La réponse aux sollicitations, aux consultations et aux demandes d'avis de Quimper Cornouaille Développement ou des collectivités territoriales sur tous les thèmes intéressant la Cornouaille.
- Les propositions ou les recommandations formulées à Quimper Cornouaille Développement suite aux travaux entrepris dans les différentes commissions du Conseil de développement.
- La participation à parité avec les élus au Comité Unique de Programmation, qui sélectionne et valide les projets qui bénéficieront de financements régionaux et européens.

**L'assemblée plénière**, qui valide l'ensemble des travaux, compte à ce jour plus d'une **soixantaine de membres**, répartis en **cinq collèges** :

- Collège 1 : Acteurs économiques
- Collège 2 : Partenaires sociaux
- Collège 3 : Etablissements et services publics
- Collège 4 : Vie collective et associative
- Collège 5 : Personnes qualifiées

**Le bureau**, dont le rôle est la coordination et le suivi des travaux du Conseil, est composé du Président, des Vice-présidents (un par collège) et des animateurs de commissions.

La **composition du bureau** est la suivante :

- Président : Jean-Michel GUILLOU
- Vice-Président collège 1 : Michel GUEGUEN, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat





- Vice-Président collège 2 : Joël LE DANTEC, CFDT
- Vice-Président collège 3 : Albert BILLON, DIRECCTE
- Vice-Président collège 4 : Delphine LE DOZE, Espace associatif Quimper Cornouaille
- Vice-président collège 5 : Maryvonne GUIAVARC'H, CESER Bretagne
- Animateur commission aménagement : Alain JEGAT, CCI Quimper Cornouaille
- Animateur commission développement rural : Sophie ENIZAN, Chambre d'Agriculture du Finistère
- Eric VIGHETTI, Office de Tourisme de Quimper Cornouaille
- Animateur commission maritime : Michel KERSCAVEN, Interprofession du Port de Concarneau)



*Des membres du Bureau du Conseil de développement*

Afin d'organiser ses travaux, le Conseil de développement a fait le choix de mettre en place

#### **4 commissions :**

-  la commission aménagement
-  la commission développement rural
-  la commission emploi /économie /formation
-  la commission maritime

Ces commissions, créées par l'assemblée plénière du 20 janvier 2015, se sont réunies à plusieurs reprises et t entrepris différents travaux.

## **Historique Conseil de développement**

Les Conseils de développement ont été créés par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT dit Voynet) du 25 juin 1999. Ils ont depuis été confirmés par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation de la métropole du 2 janvier 2014 (MAPAM) et sont confortés dans le cadre de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) en cours d'adoption.

La mise en place des Conseils de développement est obligatoire à l'échelle des Pays et des Communautés d'agglomération de plus de 50 000 habitants. Cette obligation traduit la volonté du législateur d'associer la société civile dans l'élaboration, la mise en place et l'évaluation des démarches de développement local.

Instances de démocratie participative, ils réunissent des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs du territoire. Ses membres sont bénévoles et **représentent la société civile dans sa diversité.**

Lieux d'échanges et de débats, les conseils de développement apportent une vision prospective du territoire, émettent des avis, proposition et/ou recommandations aux élus locaux. Ils sont associés aux travaux de prospective, d'élaboration de stratégie territoriale et peuvent être saisis ou s'autosaisir sur tout sujet de développement territorial. Le Conseil de développement a notamment participé aux travaux de Cornouaille 2030, qui constituent le scénario de référence de développement du Pays de Cornouaille.



*Des membres du Bureau du Conseil de développement*

## Pays de Cornouaille



*Le Conseil de développement, organe consultatif du Pays de Cornouaille (Quimper Cornouaille Développement), et instance de représentation de la société civile cornouaillaise, est constitué de 5 collèges : Acteurs économiques, Partenaires sociaux, Etablissements et services publics, Vie collective et associative, Personnes qualifiées. Lieu d'échanges et de débats, le Conseil de développement apporte une vision prospective du territoire, émet des avis, proposition et/ou recommandations aux élus.*

*Une chargée de mission est mise à disposition par Quimper Cornouaille Développement (Agence de développement économique et d'urbanisme de la Cornouaille) pour assurer l'animation du Conseil de développement.*



## Annexes- Séminaire du Conseil de développement de Cornouaille Vendredi 6 novembre 2015, Douarnenez

### **Restitution non exhaustive des travaux des commissions du Conseil de développement de Cornouaille**

Le Conseil de développement de Cornouaille s'est réuni en séminaire à Douarnenez, vendredi 6 novembre 2015 après-midi.

40 membres du Conseil de développement ont participé à ce séminaire pour lequel une synthèse a été présentée aux élus en fin d'après-midi.

L'enjeu majeur identifié pour la Cornouaille réside dans son unité et la nécessité d'une « alliance cornouaillaise » des principaux acteurs du territoire, pour des priorités partagées.

Le Conseil de développement, par l'intermédiaire du travail de ses 4 commissions (voir dossier de presse), a pris acte des sujets qui avancent positivement : le déploiement du réseau Très Haut Débit, le tourisme avec la Destination Quimper Cornouaille ou la filière bois par exemple portés par Quimper Cornouaille Développement, l'économie circulaire portée par la CCI. Le travail doit se poursuivre sur ces différents sujets et le Conseil de développement s'y impliquera.

Le travail du Conseil de développement va se poursuivre en particulier sur l'économie et l'emploi :

- ✚ 3 ou 4 métiers spécifiques à analyser de façon approfondie : départ en retraite, renouvellement des besoins, formations, mobilités...
- ✚ un travail particulier sur le vieillissement de la population et ses conséquences sur l'emploi
- ✚ l'emploi associatif en Cornouaille

La commission maritime a beaucoup travaillé sur le dossier des Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche (DLAL FEAMP).

Quelques sujets ont émergé lors des discussions tels que l'acceptation des projets productifs en mer et sur le littoral, ou la valorisation locale des produits par exemple.

Et sur ce thème, le Conseil de développement estime que la mobilisation est insuffisante sur les circuits de proximité.